

QUESTION ORALE H-0582/08

pour l'heure des questions de la période de session de septembre I 2008
posée conformément à l'article 109 du règlement
par Brian Crowley
à la Commission

Objet: Normes réglementaires des importations de jouets

La Commission européenne est-elle convaincue que les nouvelles règles régissant les importations de jouets dans l'Union européenne répondent aux normes les plus élevées en matière de santé publique, de sécurité et de protection des consommateurs?

Dépôt: 10.07.2008
en